

## *Compte-rendu du conseil de l'ED du Lundi 22 Mars 2021*

Absences excusées : A. CADIÈRE, A. SENATORE

Présents : E. CHARBONNIER, L. APRIN, S. SAUVAGNARGUES, P-M. RICCIO, V. THIREAU, S. OLIVIER, M. DENI, A. FLOURIOU, B. SIRVEN, C. MAJDI

### 1. Validation du compte rendu du dernier conseil de l'ED583

Le compte-rendu est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet de l'ED.

### 2. Présentation des nouveaux représentants des doctorants

Deux représentantes sont présentes. Karine WEISS leur propose de se présenter rapidement aux membres du conseil :

Barbara SIRVEN qui réalise sa thèse au sein de l'UPR APSY-v est la suppléante de Julie DENINOTTI.

Aurélie FLOURIOU qui réalise une thèse en géochimie au GIS.

Karine WEISS rappelle que « l'ED est au service des doctorants ». Les représentants ne doivent pas hésiter à solliciter n'importe quel membre de l'ED pour leur faire part de leurs idées, de leurs questionnements afin de pouvoir améliorer la condition du doctorant.

### 3. Organisation du premier séminaire des doctorants

Le premier séminaire est fixé au Lundi après-midi 12 Avril.

Karine WEISS souhaite que le lundi après-midi soit banalisé pour tous les doctorants afin de pouvoir leur permettre d'assister à ce type d'action. Ces séminaires ont vocation de permettre aux doctorants de présenter leurs travaux ou les points qui leur posent difficultés afin de pouvoir échanger avec les participants.

Aurélie FLOURIOU pense que le délai est court. La directrice de l'ED demande à ce que les deux représentantes sondent les doctorants sur l'organisation de ce premier séminaire et de nous faire un retour dans la semaine.

### 4. Validation de la procédure CSI finalisée

Suite aux retours critiques de l'HCERES, l'ED a décidé d'apporter quelques modifications à la procédure du CSI dans l'optique de respecter la réglementation en vigueur et de tenir compte des attentes des doctorants.

Ainsi, le CSI devra se dérouler en deux temps. Un premier temps, en présence de la direction de thèse, abordera l'aspect scientifique de la thèse. Il s'agit ici de ce qu'on nommait auparavant le CST (comité de suivi de thèse). Puis, un second temps, le CSI à proprement parler se tiendra sans la direction de la thèse, et traitera davantage des conditions de réalisation de la thèse. Les membres du

CSI s'appuieront sur la grille d'entretien mise à disposition par l'ED et reprise par l'ensemble des ED du collège doctoral.

Contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent, la composition du CSI sera fixe pour toute la durée de la thèse. Michela DENI est favorable à cette modification et rappelle qu'il était difficile de trouver chaque année des nouveaux membres qualifiés et impliqués dans la thèse. Elle ajoute que cela permettra de faciliter la désignation des rapporteurs lors des soutenances.

Changement notable dans la composition du CSI : la présence du représentant de l'ED ainsi que du parrain de thèse est facultative. A contrario, la personnalité extérieure ainsi que le directeur de l'unité de recherche, le cas échéant son représentant du groupe de recherche spécifique devront obligatoirement être présents lors du CSI.

Axelle CADIERE regrette que les directeurs des unités de recherche ne soient pas plus sollicités pour participer aux CSI.

Aurélié FLOURIOU remarque que l'emplacement pour la signature du parrain n'apparaît pas et demande s'il est possible de supprimer « Septembre » dans le second paragraphe de la partie « Comité 2 : Fin de deuxième année / inscription en 3<sup>ème</sup> année » (page 2) en rappelant que tous les doctorants n'ont pas débuté leur thèse en Septembre. Le secrétariat de l'ED procédera aux deux corrections.

→ **La procédure est validée à l'unanimité.**

Ce document sera mis en ligne sur le site de l'ED.

## 5. Avancée sur le livret d'accueil des doctorants

Les anciens représentants des doctorants qui se sont investis dans la création de ce livret d'accueil souhaitent poursuivre leur travail et maintiennent la deadline de Juin.

## 6. Mise en place de groupe de travail sur l'internationalisation et sur la professionnalisation

L'idée de ces groupes de travail est de réfléchir conjointement (doctorants, enseignants-chercheurs de l'ED, membres extérieurs) à ces problématiques d'internationalisation et de professionnalisation des doctorants.

Comment favoriser l'internationalisation de nos doctorants ? Karine WEISS indique que dans le cadre de l'évaluation de plusieurs ED, elle avait pu voir que certaines d'entre elles mettaient en place des concours afin de financer un stage « in-doc » à l'étranger. Ces concours pourraient également être organisés et pris en charge directement par les unités de recherche. La mise en place d'une procédure devrait permettre de budgétiser ce type d'action.

L'ED pourrait également inviter des chercheurs étrangers pour qu'ils participent aux séminaires ou aux journées de rentrée de l'ED.

En ce qui concerne la professionnalisation, l'idée est de réfléchir à des actions, comme par exemple la mise en place de formations qui favoriseront la professionnalisation.

Cette question ouvre une discussion plus générale sur les formations doctorales : Michela DENI souhaiterait que l'ED prenne en charge financièrement la mise en place de formations spécifiques au

design par des intervenants étrangers. Cela permettrait ainsi de développer l'internationalisation de l'ED.

Karine WEISS rappelle que l'ED ne peut financer des formations qu'à condition qu'elles s'adressent à l'ensemble des doctorants et qu'il revient aux unités de recherche de financer des formations spécifiques. Michela DENI propose alors de créer des enveloppes propres à chaque unité de recherche afin de leur permettre de développer leur offre de formation doctorale.

Pierre-Michel RICCIO rappelle que les formations spécifiques proposées à l'IMT sont ouvertes aux doctorants d'Unîmes.

Dans cette perspective **quatre groupes de travail** seront mis en place :

- ✓ **Un groupe sur la professionnalisation**
- ✓ **Un groupe sur l'internationalisation**
- ✓ **Un groupe sur la formation doctorale propre à l'ED**
- ✓ **Un groupe sur les thèses sur travaux (mis en place lors du dernier conseil de l'ED)**

La gestionnaire de l'ED enverra des invitations aux membres du conseil qui diffuseront ensuite auprès des enseignants-chercheurs et doctorants qui souhaiteraient prendre part à ces réflexions.

## 7. Formation des Enseignants-Chercheurs

L'ED souhaite rendre obligatoire la formation des nouveaux encadrants (nouveaux recrutés PR et EC, nouveaux titulaires de l'HDR).

La formation proposée par le collège doctoral a eu de bons retours et est organisée chaque année.

Sophie SAUVAGNARGUES indique que l'IMT avait sollicité en 2018, un bureau d'étude afin de sensibiliser les encadrants de l'IMT. Cette action n'avait pas vocation à être récurrente.

Pierre-Michel demande à élargir cette formation aux docteurs qui codirigent une thèse.

→ **Le conseil de l'ED valide l'obligation de formation pour les nouveaux encadrants.**

## 8. Validation de la demande de rattachement de M. DUBOIS à l'ED583

Véronique THIREAU apporte quelques précisions sur ce MCF recruté en 2020 au centre universitaire de Mayotte. Rattaché à CHROME, ses recherches s'orientent autour des mesures du bien-être social, des inégalités, de la théorie des jeux et de l'économie du sport.

Cet économiste est à la fois théoricien et analyste.

→ **La demande de rattachement est validée à l'unanimité.**

## 9. La dispense de master pour les doctorants

Cette question a été soulevée par Jérôme DUPONT dans le cadre d'un projet doctorat en collaboration avec l'HEP Suisse. La candidate, enseignante d'art appliquée qui a l'agrégation souhaite être dispensée de master.

Le concours de l'agrégation questionne les membres du conseil et plus particulièrement ses conditions d'accès (Master 1, Master, CAPES, CAPET).

Pierre-Michel RICCIO estime qu'il faut s'appuyer sur les textes de la VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) qui permet à toute personne qui ne possède pas le diplôme requis, un accès dérogatoire qui permet de reprendre des études. Ce dispositif est gratuit.

Sera présentée lors du prochain conseil de l'ED, une commission de validation dont la fonction sera d'étudier au cas par cas les demandes de dispense de master et ce au regard des critères préalablement définis.

### 10. Validation des statuts des encadrants

L'ED a travers ces documents a souhaité éclaircir les statuts et les rôles des directeurs, co-directeurs et co-encadrants.

Elodie CHARBONNIER indique que la discipline du directeur de thèse peut parfaitement être différente de celle du doctorant sans qu'il y ait une incidence sur la thèse. Ce point avait été validé lors d'un précédent conseil de l'ED, et il est pertinent de le faire apparaître dans un texte qui jalonne l'encadrement des thèses. Cette mention sera donc ajoutée avant diffusion du document.

### 11. Validation de la procédure de demande de dérogation HDR

L'objectif de cette procédure est d'encadrer la codirection des enseignants-chercheurs non-titulaires de l'HDR et de favoriser sa passation.

→**La procédure est adoptée.**

### 12. Questions diverses

Aurélie FLOURIOU demande à ce que les documents qui ont été projetés lors de la journée de l'ED du 2 Mars soient envoyés aux doctorants. Sophie SAUVAGNARGUES se charge de récupérer le power point présentant l'ISR et de l'envoyer à la gestionnaire de l'ED qui les diffusera ensuite aux doctorants.

**Le prochain conseil de l'ED aura lieu le 28 JUIN 2021 de 14h00 à 16h00.**